

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

DE-048-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 12
Nombre de membres ayant
pris part à la délib..... 14

Date de la convocation
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-sept heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - PETROW Janeck - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - CHEVALIER Lina - Michel PONS – CELCE Chantal

Absents excusés représentés : ERLINGER Delphine (pouvoir à Michel PONS)
PERRET Oriane (pouvoir à Charlotte JULLIEN)

Absents excusés :

Mme Amandine ARNAUD a été désignée secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS - ANNEE 2026 ALLOUÉE A L'ASSOCIATION TOUS EN CHEMINS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations qui ont formulé une demande de subvention pour l'année 2026.

Au vu, des demandes des associations, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il précise qu'une somme de 25 000€ a été inscrite au budget primitif de la commune.

Il rappelle que les membres du conseil municipal faisant partie du bureau d'une des associations pour lesquelles la commune va verser une subvention ne doivent pas prendre part au vote.

M. Georges ALLEMAND faisant parti du bureau de l'association « Tous en Chemins », sort de la salle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'allouer une subvention pour l'année 2026 l'association « Tous en Chemins » suivant le tableau ci-dessous :

Nom de l'association/Commune	Montant accordé
Association « Tous en Chemins » -Manteyer	2 500.00 €
TOTAL	2 500.00 €

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

A voté contre : 0
Abstention : 0
Ont voté pour : 14 dont 2 pouvoirs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260430-048-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire

